

6.—Service Civil.

Antérieurement à 1882, les nominations de fonctionnaires et employés publics étaient faites directement par le gouvernement. Cette année-là on constitua un Bureau d'examineurs du Service Civil, chargé de s'assurer du mérite des candidats et de leur délivrer des certificats d'aptitude; toutefois, le gouvernement conserva le droit de procéder aux nominations.

Une Commission d'enquête de 1907, chargée de procéder à une investigation sur les modalités de l'application de la loi du Service Civil, se prononça en faveur de la création d'une Commission du Service Civil; en 1908, un arrêté ministériel créait cette Commission, composée de deux membres, qui ne peuvent être destitués par le gouvernement qu'à la requête du Sénat et de la Chambre des Communes. Les fonctionnaires et employés fédéraux furent placés sous la dépendance des sous-ministres et classifiés en trois divisions, chaque division possédant deux subdivisions; chacune de ces trois catégories avait sa propre cédule d'appointements. La Commission fut chargée de l'organisation du service intérieur et du choix de son personnel, ainsi que des concours à ouvrir entre les candidats; elle devait également s'assurer des mérites des candidats aux emplois relevant du service extérieur. Tous les sujets britanniques de 18 à 35 ans, ayant résidé au Canada pendant au moins deux ans, étaient aptes à prendre part à ces examens et concours.

En 1918, un troisième Commissaire fut nommé. La loi sur le Service Civil passée la même année (8-9 Georges V, chap. 12) élargit l'autorité de la Commission en l'étendant aux nominations aux emplois du service extérieur; ses pouvoirs furent amplifiés au regard de la réglementation des détails du service et de ses relations avec les différents ministères.

On trouvera dans le tableau qui suit le nombre des fonctionnaires et employés du gouvernement fédéral, à la date du 31 décembre 1921, avec distinction entre les permanents et les temporaires, ceux qui résident à Ottawa et les autres.

24.—Fonctionnaires et employés de l'administration fédérale, à Ottawa et ailleurs, d'Ottawa, au 31 décembre 1921.

N°	Ministères et administrations.	A Ottawa.			Ailleurs.			Grand total des fonctionnaires et employés.
		Permanents.	Temporaires.	Total.	Permanents.	Temporaires.	Total.	
1	Agriculture.....	333	40	373	745	235	980	1,353
2	Aviation.....	27	77	104	33	102	135	239
3	Auditeur général.....	152	53	205	-	-	-	205
4	Archives.....	38	7	45	20	10	30	75
5	Commission du Service Civil.....	122	101	223	-	-	-	223
6	Douanes et Accise.....	521	35	556	3,075	271	3,346	3,902
7	Affaires extérieures.....	37	24	61	9	28	37	98
8	Finances ⁴	320	100	420	31	30	61	481
9	Secrétariat du Gouvernement général..	14	1	15	-	-	-	15
10	Chambre des Communes.....	129	55	184	-	-	-	184
11	Santé.....	65	15	80	70	147	217	297
12	Immigration et Colonisation ⁴	133	31	164	406	142	548	712